

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017**

Présents : Olivier Courrouville, David Dodane , Monique Duraffourg, Gérard Gerbod, Alain Jacquet, Martine Guyon, Régis Malinverno, , Fabienne Jobard, Olivier Perrad , Eric Prost-Romand

Excusés : Xavier Chauvin, Jacques Fournier, Caroline Genin (pouvoir à Fabienne Jobard), Jérôme Morel, Jérôme Paret

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation du 10 janvier 2017

### **1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2016.**

### **2) Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

Ce document d'urbanisme met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage etc...et concerne 79 communes dont celle de Bellefontaine et 6 communautés de communes.

La démarche d'élaboration du SCOT a été conduite par le Parc Naturel du Haut-Jura et le SCOT a été arrêté suivant délibération du Comité Syndical du PNR en date à Bellefontaine du 17 septembre 2016.

Le SCOT sera détaillé et expliqué plus longuement lors d'un prochain conseil municipal par Messieurs Nast et Guillain.

Ses objectifs principaux sont la réduction de l'espace de construction, la préservation du territoire agricole, l'amélioration des performances énergétiques, la diminution des déplacements...

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur ce SCOT.

### **3) Déficit d'exploitation du syndicat mixte SMDT**

Pour la *fête de la neige*, comme cela est prévu dans les statuts du SMDT et le contrat avec le délégataire, l'association Espace Alpin Bellefontaine a demandé au syndicat mixte l'autorisation de faire des offres promotionnelles sur la journée du 15 Janvier 2017. Le SMDT a donné son accord en précisant que la commune de Bellefontaine devra prendre en charge l'éventuel déficit engendré par ces promotions ( 15% de remise sur le tarif habituel/forfaits vendus au prix des forfaits enfants)), conformément aux dispositions statutaires.

Olivier Perrad précise que de toute manière, l'éventuel déficit annuel est toujours à la charge de la commune et que, de même, l'éventuel bénéfice est utilisé pour des investissements à Bellefontaine.

Le Conseil Municipal émet donc, en tant que de besoin, un avis favorable pour cette demande du SMDT.

#### **4) Convention Chambre funéraire**

La convention a pris fin le 31-12-16 et M. Petit , Maire de la Commune des Hauts de Bienne, sollicite la commune de Bellefontaine pour la renouveler et ainsi participer aux investissements nécessaires pour améliorer l'accès et le matériel funéraire.

La participation de Bellefontaine dont le pourcentage est calculé en fonction de la population et égal à 3,70 % serait de 295,61 €.

L'adhésion de la commune permet aux familles de bénéficier de prix plus avantageux : 123 € au lieu de 263 € pour le forfait admission et 178 € au lieu de 238 € pour le forfait de présentation.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention d'une durée de 5 ans.

#### **5) Principe du cadeau de départ d'un agent municipal**

A la demande de la Trésorerie, il convient de prendre une délibération pour permettre l'octroi d'un cadeau( matériel ou sous forme de bons d'achat) à un agent municipal titulaire ou non titulaire partant à la retraite.

L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le conseil valide ce principe et fixe une valeur maximum de 500 € et donne toute autorisation nécessaire à M le Maire à cet effet.

#### **Comptes rendus divers et questions diverses**

##### **Visite conseil du Syndicat Mixte ( SMDT)**

Olivier Perrad profite de ce point pour résumer la visite du syndicat mixte. Prévue dans les statuts, elle a eu lieu le 11-01-17 et contrôle la bonne exécution du service public des remontées mécaniques de la commune. Elle a conclu à une amélioration du site alpin et une professionnalisation de l'activité. Elle précise aussi quelques points à améliorer...

Travaux à court terme : à réaliser avant la prochaine visite du 15-02

##### **Pour la sécurisation de la régie de recette:**

Assurer la fermeture à clefs des portes des portes d'accès à la billetterie de façon permanente

Mettre en place des trompe l'œil aux fenêtres et vitres

Installer des volets à la fenêtre principale de vente des forfaits

#### Pour la sécurisation des accès des usagers

Sécurisation de la traversée de route

Des panneaux danger traversée de skieurs seront installés.( Alain Jacquet précise qu'il en faudrait également sur le site nordique des Lacs)

Interdiction de l'accès à la réserve d'eau

Un arrêté municipal d'accès à la réserve d'eau est aussi nécessaire.

Il faudra également prévoir la réfection du grillage.

#### Matérialisation de l'accès au local de secours

Les filets seront utilisés pour matérialiser cet accès.

Le conseil donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux à court terme.

Travaux à long terme

Amélioration des conditions d'accueil et de sécurité dans son ensemble et mise en place d'une billetterie informatisée

#### Matelas à enlever

Eric Prost Romand signale qu'il y a un matelas à enlever sur le parking situé près de la maison Montalti. Il sera demandé aux services techniques de procéder à cet enlèvement.

#### Fraise à neige pour l'école

Caroline Genin a chargé Fabienne Jobard de demander si l'on peut envisager l'achat d'une fraise à neige pour l'école. Caroline Genin indique que Gilles Yvetot a toujours déneigé lui-même les accès devant l'école et un passage dans la cour mais que cela devient compliqué.

Monsieur le Maire n'est pas favorable à cet achat et demandera des éclaircissements à Gilles Yvetot.

#### Qualité de l'eau

Gérard Gerbod souligne que les analyses sur l'eau restent conforme même si elle peu avoir un goût métallique ou tourbeux dans certains secteurs. Cela est dû à une circulation parfois trop faible au travers d'un réseau surdimensionné pour répondre aux périodes de pointes touristiques. Le faible nombre d'abonnés au km reste problématique (16 abonnés /km pour 188 km de réseau à charge). Purger le réseau permet le plus souvent de palier à la situation.

### **Avant Projet détaillé Presbytère**

Cet avant projet devra être discuté avec ses auteurs afin de réaliser les modifications nécessaires notamment sur les accès et le nombre de garages.

En effet, 2 places de garage seulement (pour PMR) paraissent insuffisantes même si des places de stationnement sont prévues. Peut-être faudrait-il couvrir celles-ci ou même les fermer et les positionner autrement contre le mur. Les accès aux appartements du haut sont à réétudiés également.

### **Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2020**

Gérard Gerbod explique qu'ils auront lieu à Lausanne en 2020 et proposeront une épreuve de combiné nordique et de biathlon aux Rousses. Arcade soutiendra l'événement ainsi que la commission tourisme de Bellefontaine.

### **Cévéo**

Le centre de vacances a annoncé qu'il était complet pour cet hiver et pour l'été prochain. L'ascenseur installé dernièrement par la commune permet et favorise ce remplissage ainsi que la promotion de la direction du centre.

### **Projet Arcade**

Le Parc Naturel du Haut-Jura et Arcade ont adhéré aux Centrales Villageoises. Des toitures adaptées au photovoltaïque sont recherchées puis louées aux propriétaires. L'apport de l'électricité produite reviendrait à la collectivité. Se pose la question de la rentabilité de ces systèmes dans nos pays de neige mais Gérard Gerbod rappelle que l'objectif est d'abord de promouvoir d'autres formes d'énergie.

### **Projet Territoire Partagé**

Gérard Gerbod informe que le cabinet Ciprès a été retenu dans le cadre d'un projet de territoire partagé 4 saisons autour des lacs et des hameaux des Mortes, entre les communes de Chapelle des Bois, Bellefontaine et leurs Comcoms. Objectif : valorisation des secteurs préservés Natura 2000 et imaginer retombées économiques sur les villages .

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 17 Janvier 2017